

COMMUNE DE WARHEM
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Avril 2021

Le conseil municipal s'est réuni le 13 Avril 2021 à la Salle Polyvalente sous la présidence de Monsieur Pierre BOUTTEMY, Maire en respect des consignes actuelles liées au contexte sanitaire.

A) Après avoir pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des délégations accordées par le conseil municipal, les élus ont adopté à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2020.

Les résultats de l'année écoulée se traduisent par un excédent du budget de fonctionnement de 181 770,92 € et de 240 405,86 € au titre du budget d'investissement.

Les restes à réaliser (RAR) en investissement se montent à 80 250 € en recettes et à 185 681 € en dépenses. Ce sont des opérations votées sur le budget 2020 et non encore exécutées sur l'exercice aussi bien en rentrée qu'en sortie.

Compte tenu du résultat de clôture en investissement au 31/12/2020 (+ 699 765,40 €) il n'y a pas lieu d'affecter le budget de fonctionnement pour alimenter le budget d'investissement 2021.

Après avoir remercié les élus et le personnel communal pour les résultats traduisant une situation financière correcte et saine malgré les perturbations occasionnées par le virus depuis Mars 2020, il a invité l'assemblée à poursuivre les efforts de gestion et à rester vigilants notamment en raison des turbulences budgétaires prévisibles à court et à moyen terme pour amortir les aides accordées par l'état au titre de la Covid 19.

B) Monsieur le Maire a informé les élus sur les dispositions liées à la suppression évolutive de la taxe d'habitation conformément à la loi. La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée. Sa réforme est engagée depuis 2020 jusqu'en 2023.

Le produit de la TH sur les résidences secondaires reste affecté à la Commune.

A titre transitoire et jusqu'à la disparition définitive le produit de la TH acquitté par les contribuables encore assujettis à la TH sur les résidences principales est affecté à l'Etat.

Une compensation consécutive à la perte de recettes de la Commune est mise en place au niveau de la TFPB (Taxe Foncière des Propriétés Bâties).

Ainsi, en 2021 le taux de TFPB est égal à la somme de la TFBP communale et de la TFPB départementale de 2020.

En conclusion en 2021 le taux de la TFPB sera de 36,92 % se décomposant de la manière suivante :

17,63 % Taxe Communale et 19,29 % Taxe Départementale.

Les élus ayant voté à l'unanimité le maintien des mêmes taux d'imposition des taxes locales les contribuables ne verront pas de modification des taux cumulés de la TFPB (Commune + Département)

Taux votés à l'unanimité :

TFPB : 36,92 %

TFNB : 47,66 %

Ont ensuite été votés à l'unanimité :

a) Le montant des subventions allouées aux associations et organismes. Il s'élève à 28 295 € plus 31 000 € de subvention pour les Accueils Collectifs de Mineurs.

Les associations ont beaucoup souffert des effets du virus. Afin de ne pas les pénaliser d'avantage et de les aider à rebondir le Conseil Municipal a décidé de maintenir les mêmes montants que les années précédentes.

b) Le montant de la participation communale à l'école Notre Dame en application du contrat d'association de Juillet 1989 (39 215 €) soit 544 € par élève.

c) Une dépense de 22 000 € subventionnable à hauteur de 14 820 € en vue d'équiper les classes élémentaires des 2 écoles de matériels numériques éducatifs.

d) Le budget primitif 2021 qui se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 1 318 718,00 €

Recettes : 1 331 376,00 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 335 305,00 €

Recettes : 141 257,00 €

Ces montants tiennent compte :

- des mesures prises en prévision des futurs départs en retraite de 2 agents titulaires
- des premières dépenses de la poursuite de la restauration de l'Eglise en fonction de l'attribution des subventions sollicitées
- de la mise en place de feux comportementaux Rue de Rexpoëde
- du remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment communal (ancien hospice)
- des travaux de nettoyage et d'accord de la partie instrumentale de l'orgue de l'Eglise

- du remplacement partiel des jeux au jardin d'enfants à l'Espace CATRY
- des travaux d'exécution de la clôture de la mare à l'Espace CATRY et de la liaison douce de la Rue de Rexpoëde à l'espace CATRY
- de l'installation d'un vidéoprojecteur à la petite salle de la Salle Polyvalente
- de la mise à niveau et de la migration des logiciels de la Mairie

e) le transfert de la compétence mobilité à la CCHF

f) le dépôt de candidature en vue de l'obtention du label Village Patrimoine auprès de l'Association Nationale Village Patrimoine

g) la signature d'un avenant à la convention de groupement de commandes du SIECF TE Flandre pour la fourniture d'électricité et de gaz.

h) La demande d'aide financière auprès du SIECF au titre de la Maîtrise de la demande en énergie pour l'ancien hospice.

Au titre des informations :

Compte tenu de la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse de 2019. Une procédure de recours gracieux est engagée.

Une journée spéciale de dépistage de la COVID 19 est organisée à la Salle Polyvalente le 15 Avril.